



Déclaration préalable de la FSU au CTSD du 6 septembre 2013

La rentrée scolaire s'effectue dans un contexte social dégradé. La multiplication des plans sociaux dans les bassins d'emplois de l'Oise se traduit par une explosion du chômage et de la précarité qui touche directement les familles de nos élèves. Le dumping social dans les entreprises de main d'œuvre, le choix du gouvernement de mener une politique d'austérité résolument inscrite dans le cadre d'une Europe libérale, les mauvais coups portés aux salaires et aux droits du travail (ANI) sont autant de facteurs qui creusent les inégalités sociales.

Le dernier projet de réforme des retraites entérine tous les reculs des réformes régressives successives. Il cible particulièrement les jeunes qui paient aussi un lourd tribut au chômage, à la précarité et le risque est grand de désespérer la jeunesse.

C'est ce déficit de l'avenir de notre jeunesse que notre pays doit relever et le service public d'éducation a la lourde tâche de porter une ambition scolaire pour tous les jeunes.

Pourtant, nous sommes bien loin d'une rentrée sereine. Les créations de postes, qui interviennent après la saignée des 80 000 postes dans l'éducation, ne permettent pas d'accompagner l'évolution démographique. Les conditions de cette rentrée sont encore une fois dégradées car nous ne constatons pas d'amélioration des conditions d'étude et de travail. La majorité des postes implantés, en volume insuffisant d'ailleurs, est utilisé par la mise en place de la formation professionnelle non satisfaisante et sert également à financer les nouveaux dispositifs « vitrines » du ministère (« plus de maîtres que de classes », « moins de trois ans ») qui restent à la marge et dans des cadres très contraints,

Pour la plupart des écoles, ce sera le même régime sec que les années antérieures : effectifs pléthoriques, absence de RASED pour prendre en charge les élèves en grande difficulté, contingent des remplaçants à peine abondé.

Dans le second degré, de nombreuses divisions ont des effectifs au maximum (collège PM France de Méru) où ne disposent pas de la marge de manœuvre nécessaire comme c'est le cas au collège de Breteuil où les personnels se mobilisent pour obtenir l'ouverture d'une classe de cinquième pour favoriser également une inclusion réussie des élèves de l'Ulis. Des inquiétudes persistent concernant des postes pourvus après la rentrée voire restés vacants (comme au LP Lavoisier de Méru) avec les difficultés pour l'établissement des emplois du temps qui en découlent alors que beaucoup de collègues sont en services partagés, que l'affectation des TZR a été faite tardivement. que certaines matières (maths, anglais, physique) rencontrent des problèmes de recrutement.

Le projet éducatif de ce gouvernement n'est pas celui que porte la FSU. La loi de refondation n'est pas en rupture avec la précédente. L'école du socle y subsiste en filigrane, le LPC, le lycée Chatel, l'affaiblissement de la voie technologique, les dispositifs Éclair, la nouvelle gouvernance y sont confirmés. De même, les régressions qui touchent les personnels dans l'exercice des droits syndicaux perdurent telles que le SMA, les RIS hors temps de présence élève, le retrait du 1/30 indivisible pour grève...

La mise en place d'une formation professionnelle des enseignants se fait au rabais (diminution du volume de formation) et est soumise aux inégalités territoriales en l'absence de cadre national. La mise en place d'une réforme des rythmes aux forceps va renforcer les inégalités entre les écoles, les territoires, ainsi que le pouvoir des élus locaux en matière de choix pour l'école, et pose bien des problèmes matériels et organisationnels. La réécriture du décret est plus que jamais d'actualité.

Le passage par la case précarité devient un des modes de recrutement dans la fonction publique et dans notre ministère : les personnels sur des missions d'enseignement recrutés en CDI dans les LP sont monnaie courante, et dans le premier degré, recours a été fait aux contractuels pour combler les situations déficitaires de l'Oise, alors que la mise en place des EAP ne répond pas à l'exigence portée par la FSU de véritables pré-recrutement. Concernant

le dossier des AVS, les annonces du ministère ne sauraient nous contenter et suffire. Elles ne concerneront pas l'ensemble des AVS car les contrats d'AED sont très minoritaires dans le 1^{er} degré. Le recrutement précaire se poursuit et la CDIisation n'équivaut pas à un emploi statutaire. Ces dispositifs ne répondent pas à l'exigence de professionnalisation sur des missions pérennes d'accompagnement d'élèves en situation de handicap et la création d'un corps de fonctionnaires formés est indispensable.

Certains de nos élèves ont des parents sans papier. Les personnels sont et seront à leur côté pour leur permettre de poursuivre leur scolarité entourés de leur famille.

Les chantiers à venir sur la formation, le métier, l'éducation prioritaire vont nécessiter la vigilance et la mobilisation des personnels afin de peser pour infléchir les choix éducatifs de ce gouvernement.

La question des salaires dans la fonction publique, et notamment les salaires les plus faibles des agents de catégorie C comme la question du gel du point d'indice en vigueur depuis 4 ans sont des axes de mobilisation forts portés par l'intersyndicale fonction publique dont la FSU est partie prenante.

Le mardi 10 septembre sera une journée de mobilisation pour la défense des retraites et dans le cadre de l'intersyndicale départementale avec la CGT, FO et Solidaires, la FSU Oise appelle les salariés du publics et les personnels de l'éducation nationale à se mettre en grève et à manifester avec les salariés du privé contre les régressions annoncées et pour imposer une autre réforme synonyme de progrès.

La FSU Oise et ses syndicats nationaux mettront en débat toutes ces questions avec les personnels, déterminés à mener les batailles nécessaires fondées sur les valeurs de solidarité et de justice sociale.